

Compte Rendu de la séance du conseil Municipal **du : 25 / 01/ 2021**

Le 25/01/2021, les membres du Conseil municipal de la Commune de PAILLENCOURT, se sont réunis à 18 Heures à la salle de la mairie de Paillencourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12/01/2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M LEFEBVRE Fabrice, avec M BARBOTIN Dominique, M CHATELAIN Arnaud, M DOROSZ Thomas, M FONTAINE Mathieu,
ainsi que Me DELARUE Coralie, Me DELMOTTE Virginie, Me DUFOUR Marie Catherine, M DEMAILLY Gilbert, Me DENOYELLE Réjane.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :

M BAYEN Marc, M FAUQUET Joël, Me BOROWSKI Sandra, Me DENIMAL Mélanie, Me HOFFMAN Emmanuelle

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

XX

MONSIEUR le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gilbert DEMAILLY est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte avec la contribution de la Secrétaire administrative de mairie Mme Valérie MICHAUX

Ordre du Jour :

- 1/ _ Election d'un élu pour signer les autorisations d'urbanisme
- 2/ _ Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions et des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)
- 3/ _ Election d'un représentant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- 4/ _ Garderie vacances de février
- 5/ _ Convention avec le département du Nord, relative à la signalisation horizontale.
- 6/ _ Questions diverses

XX

1/ _ Election d'un élu pour signer les autorisations d'urbanisme

M Dominique BARBOTIN propose sa candidature à cette délégation. Le conseil donne son accord et la Délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

2/ _ Mise en place du RIFSEEP

(Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions et des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

La nouvelle réglementation administrative impose un lissage mensuel du versement de la prime plutôt qu'un versement global à une période de l'année. Monsieur le Maire a recueilli un avis positif des agents concernés et sollicite l'avis du Conseil Municipal. Le conseil donne son accord et la Délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

3/ _ Election d'un représentant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Il s'agit de désigner un représentant de la commune à la commission de gestion des charges financières entre la commune et la Communauté d'agglomération. Les Membres s'accordent sur la représentation du Maire à cette commission. Après la sortie de Monsieur le Maire pour le vote, le conseil donne son accord et la Délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

4/ _ Garderie vacances de février

L'actualité et les incertitudes qui sont liées aux différentes règles de gestion et d'organisation de la société en lien avec la pandémie amènent les Membres du Conseil à donner leur avis pour définir les modalités d'organisation suivant qu'il peut y avoir ou non confinement.

Les Membres du conseil s'accordent pour suivre et adapter aux capacités de la commune les recommandations gouvernementales quand elles seront connues.

A l'unanimité les Membres donnent leur accord pour : - Réserver cette prise en charge aux enfants scolarisés dans la commune - De 7h30 à 18h30 - Avec ou sans cantine – Pour un maximum de 15 enfants – Pour un tarif forfaitaire de 45 € par enfant et 70€ pour 2 enfants de la même famille.

Entendu que certaines contraintes liées à un éventuel confinement ou couvre-feu peuvent modifier certains aspects de la prise en charge. Les personnes préinscrites seront aussitôt averties des modifications qui seront imposées.

5/ _ Convention avec le département du Nord, relative à la signalisation horizontale.

Le conseil doit se prononcer sur la possibilité de signer une convention avec le département concernant l'entretien de la signalisation routière sur ses voies au sein de la commune. Le conseil donne son accord et la Délibération est approuvée à la majorité des membres présents.

7/ _ Questions diverses et informations

__ Des démarches seront engagées pour assainir la zone de démolition devenue insalubre au carrefour et face à la rue du 8 Mai 1945.

__ La mise en place d'une régulation mieux adaptée du chauffage au sein de l'école maternelle a déjà permis une économie d'énergie substantielle, cette démarche va continuer de s'appliquer pour l'ensemble des chaudières communales.

__ La poursuite de l'équipement de l'éclairage par LEDS au sein de la commune partout où cela est possible contribue aussi à faire baisser fortement les factures d'énergie.

__ Les travaux d'aménagement du Bassin Rond vont reprendre à la mi-février sur la commune de Paillencourt jusqu'au carrefour de la petite chapelle.

__ On attend le retour des devis d'élagage des arbres autour de la chapelle à l'angle de la rue du Canal. Il s'agit également de préserver un patrimoine végétal majestueux sans le faire périr. Cela fait aussi partie de la campagne écologique et de verdure qui se met en place progressivement.

__ Le Conseil donne son accord à la majorité des membres présents pour le recrutement d'agents pour renforcer la garderie pendant les vacances scolaires, et en cas d'arrêt maladie d'un de nos agents titulaires.

__ Les travaux d'assainissement de service d'eau et incendie, rue Martin Du nord débuteront le 8 février. Les sorties de véhicule dans la rue seront aménagées en fonction des travaux.

_ Monsieur Le Maire propose de recruter des CDD en remplacement des titulaires en arrêt maladie, ceci est approuvé à l'unanimité.

Les questions diverses sont épuisées pour ce jour, d'un commun accord la date du prochain conseil municipal sera définie en fonction de l'avancée des démarches en cours, des commissions et des disponibilités de l'ensemble des membres du conseil.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h40.

Le Maire,
Fabrice LEFEBVRE.

